

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

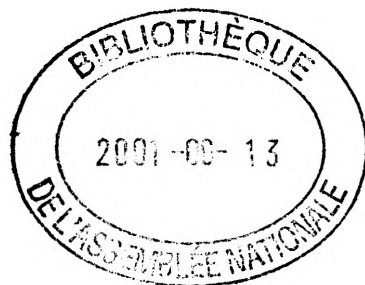
TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de l'administration publique

Le mardi 27 mars 2001 — Vol. 37 N° 1

Élection du président et de la vice-présidente



Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'administration publique

Le mardi 27 mars 2001

Table des matières

Élection du président, M. Geoffrey Kelley	1
Élection de la vice-présidente, Mme Hélène Robert	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, vice-président de l'Assemblée

M. Pierre Marsan

Mme Cécile Vermette

Le mardi 27 mars 2001

Élection du président et de la vice-présidente

(Seize heures quarante-sept minutes)

Le Président (M. Bissonnet): Je déclare ouverte la séance de la commission de l'administration publique. Le mandat de cette séance est de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Conformément à l'article 119.5 du règlement, la présidence de cette commission revient à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition et le poste de vice-président revient à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Selon l'article 135, le président et le vice-président de chaque commission doivent être élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Geoffrey Kelley

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de...

M. Marsan: Robert-Baldwin.

Le Président (M. Bissonnet): ...Robert-Baldwin, je vous cède la parole.

M. Marsan: Merci, M. le Président. Je désire proposer le député de Jacques-Cartier, mon collègue de comté, M. Geoffrey Kelley, au poste de président de la commission de l'administration publique.

Le Président (M. Bissonnet): Cette proposition est conforme. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Je déclare élu président de la commission de l'administration publique M. le député de Jacques-Cartier.

Élection de la vice-présidente, Mme Hélène Robert

Je suis prêt maintenant à recevoir des candidatures à titre de vice-président ou vice-présidente de la commission.

Mme Vermette: Alors, M. le Président, j'ai l'honneur de...

Le Président (M. Bissonnet): Mme la députée de...

Mme Vermette: Marie-Victorin.

Le Président (M. Bissonnet): ...Marie-Victorin, oui.

Mme Vermette: Oui. Alors, j'ai l'honneur de présenter la motion suivante. Conformément à l'article 134 de nos règlements de l'Assemblée nationale:

«Que la députée de Deux-Montagnes, Mme Hélène Robert, soit vice-présidente de la commission de l'administration publique pour la durée de son mandat.»

Le Président (M. Bissonnet): Votre proposition est reçue. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Je déclare donc élue vice-présidente de la commission de l'administration publique Mme la députée de Deux-Montagnes. Félicitations, Mme la députée.

Alors, la commission de l'administration publique ayant accompli son mandat, j'ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 49)

